

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 03 Septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 septembre à onze heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS :

M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. DAROLLES Cédric, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. PARTINICO Jérémy, Mme FLOURY Clara, M. NAYRAC Philippe, Mme MESPLES Magali.

ABSENTS :

M. STRAUS Christophe, Mme BRUNANCHON Annie, Mme SAJDAK Sophie.

Secrétaire : M. DA SILVA CORREIA Manuel

COMPTE RENDU :

1/ Délibération n° 2022-47 : Demande aide financière pour l'achat d'un fauteuil roulant manuel en faveur d'une administrée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'action sociale qui s'est réunie le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 20h propose de soutenir l'achat du fauteuil roulant en faveur de Mme LEFEVRE Manon domiciliée à GRAZAC.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission d'action sociale pour le soutien financier d'une administrée pour l'achat d'un fauteuil roulant manuel, décide de financer à hauteur de 673.47 euros Mme LEFEVRE.

2/ Achat d'un support vélos 10 places

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 249,60 euros pour l'achat d'un support pour cycles 10 places. Cet achat permettra à certains enfants qui habitent loin de l'arrêt de bus de pouvoir venir en vélo et le laisser toute la journée en sécurité.

Le Conseil Municipal accepte.

3/ Délibération n° 2022-48 : SDEHG – Demande diagnostic énergétique bâtiment bar commerce Restaurant

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au SDEHG un diagnostic énergétique au bâtiment public « Restaurant – Bar – Commerce » sise 7 place du Village. Il rappelle que cette étude sera financée par l'ADEME, par la Région et par le SDEGH à hauteur de 95 % et une charge de 5 % restera à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de demander un diagnostic énergétique pour le bâtiment public « Restaurant – Bar - Commerce » sise 7 place du Village et s'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5 % du diagnostic.

4/ Délibération n° 2022-49 – Création fossé pour pluvial du lotissement le Hameau du Château – Annule et remplace la délibération n° 2022-42

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-42 relative aux travaux de « création d'un fossé pour pluvial du lotissement le Hameau du Château » et la consultation faite auprès des entreprise SARL TRAVAUX PUBLICS et GALY-LAYBAX & FILS.

Une erreur matérielle a été faite lors de l'écrite de cette délibération.

L'entreprise MARTY TP a établi un devis pour un montant de 6 340.00 € HT et non pour un montant de 6 885.00 € HT.

Il présente le devis de l'entreprise :

- SARL TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 6 340.00 € HT
- GALY-LAYBAX & FILS pour un montant de 7 431.00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les travaux cités ci-dessus, accepte le devis de l'entreprise SARL TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 6 340.00 € l'offre la moins disante et indique que ces travaux entre dans l'enveloppe du pool routier 2022-2024.

La séance est levée à 12h00

.....

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	